

Réforme de l'Etat : vers un accord francophone

Les quatre présidents de parti négocient en toute discrétion comment organiser le transfert des compétences fédérales.

Ils ont un peu disparu des écrans radar... Et pour cause : les présidents de partis francophones négocient l'avenir francophone à un rythme soutenu mais dans la plus absolue discrétion.

Explication : la sixième réforme de l'Etat transfère notamment aux entités fédérées des pans de la Sécurité sociale (allocations familiales, soins de santé...). Voilà qui contraint les francophones à réfléchir à la manière dont ils organiseront ces nouvelles politiques. Wallons et Bruxellois, chacun de leur côté - c'est la thèse des régionalistes - ou entre francophones ? L'on disait jusqu'ici le PS fervent partisan de la première option, le CDH choisissant la seconde ; Ecolo une voie



Paul Magnette (PS) enverra, cette semaine, une invitation à ses homologues francophones, Benoît Lutgen (CDH), Emily Hoyos (Ecolo) et Charles Michel (MR). Objet : préciser l'avenir des francophones.

médiane. Et le MR ? Il se taisait. Un texte de compromis a été rédigé au début de cette année, laissant les points qui divisent entre parenthèses. Et, selon nos infor-

mations, Charles Michel a transmis, à la veille des vacances de Carnaval, sa proposition aux autres partis. Une nouvelle réunion entre experts est programmée ce

mercredi. Elle devra permettre d'intégrer les positions du Mouvement réformateur dans le document de base.

Plusieurs sources confirment

que, sur l'architecture générale francophone, un accord se dessine. La philosophie ? La primauté aux Régions. Ce qui suppose que les matières transférées du fédéral à la Communauté française (soins de santé notamment) seront aussitôt retransférées à la Région wallonne d'une part et la Cocof (à Bruxelles) d'autre part. Mais un lien de solidarité réel, contraignant, serait organisé, entre Wallons et Bruxellois francophones. Une formule à laquelle peuvent souscrire, nous dit-on, les quatre partis. Reste, maintenant, à définir un modèle de Sécu pour les Wallons et les Bruxellois. Dans les quatre partis, on espère aboutir d'ici à Pâques. ■

► P. 5 NOS INFORMATIONS

Les partis francophones proches d'un accord institutionnel

RÉFORME DE L'ÉTAT Dernier nœud : quel modèle de Sécu mettre sur pied ?

- L'idée ? Un maximum de compétences aux Régions, une nouvelle Saint-Quentin.
- Mais aussi un lien fort, « pas de façade » pour les francophones de Wallonie et de Bruxelles.



Parmi les derniers points à trancher : le modèle de Sécu. Une seule, pour tous les francophones, ce qui compliquera la vie des Bruxellois ? Ou deux, une wallonne et une bruxelloise, ce qui nuit à la solidarité francophone ? © A.D., D.D., P.-Y.T., B.

Ils sont extrêmement prudents. Pas question de dire le moindre mot « on the record ». Ni de vendre la peau de l'ours trop tôt. Morceaux choisis : « Dire qu'on peut avoir un accord en une nuit, c'est excessif. Pour Pâques (NDLR : 40 jours) dites-vous ? Ah ouiiii, ça oui. » Ou, par deux fois : « Nous avons déposé des propositions sur lesquelles tout le monde se retrouve. Mais ne le dites pas, pour ne froisser personne. » En poussant un peu chaque parti francophone, tous en conviennent : l'architecture institutionnelle francophone est presque dessinée.

Le vieux dilemme Régions vs Communauté La sixième réforme de l'Etat ouvre, pour la première fois, une brèche dans la Sécurité sociale, en transférant les allocations familiales et certains pans des soins de santé (maisons de repos, infrastructures hospita-

lières). Voilà qui oblige les francophones à se doter d'une Sécu. Et, partant, à clarifier leur modèle institutionnel : confie-t-on ces nouvelles compétences aux Régions ou à la Communauté ?

Voici un an, Benoît Lutgen, le premier, lançait son modèle, basé sur une solidarité francophone maximale. Le PS, lui, optait pour une régionalisation très poussée. Ecolo, via Stéphane Hazée et Muriel Gerkens, avait proposé une troisième voie : des prérogatives majeures pour la Wallonie et Bruxelles mais avec une obligation d'harmonisation et de concertation. Le MR, lui, se taisait.

Des réunions aussi régulières que discrètes Le 25 octobre, au lendemain des communales, Thierry Giet convoque les autres

présidents. Officiellement, ils chargent la Commission Wallonie-Bruxelles, (présidée par Rudy Demotte, elle réunit des députés wallons et bruxellois) d'auditions pour faire rapport.

En parallèle, les présidents de parti et/ou leurs sherpas n'ont cessé de se voir. Dans la discrétion la plus totale - « jusqu'ici, aucune réunion n'a filtré dans la presse », se réjouit un des intéressés. Quasiment une fois par semaine, des réunions se tiennent. Pour rapprocher les points de vue, un texte de base est rédigé, qui laisse « entre crochets » les points à trancher. Peu à peu, ceux-ci se sont réduits. Du moins entre PS, CDH et Ecolo. Restait à connaître la position du MR. « Qui, pendant longtemps, refu-

sait », dit l'un. « Les positions étaient testées d'abord entre les trois partis de l'Olivier avant d'être soumises au MR », dit un autre. Fin janvier, alors qu'une réunion est annulée, « faute de réponse claire du MR », l'agacement monte. Charles Michel est prié d'abattre ses cartes, « sinon, il n'y a plus de réunion », dit l'un. A la veille du congé de Carnaval, le MR remet une note de deux à trois pages. « Un peu tard », dit l'un. « Une position utile de compromis », dit un autre. D'ici à mercredi, date de la prochaine réunion des sherpas, le MR a été prié d'intégrer sa note dans le texte de base, afin que les convergences et divergences apparaissent clairement. « Ne jouons pas sur les mots : c'est très

positif que le MR ait pris position », dit une source. « Ils sont en position de faire la synthèse, comme Ecolo », dit l'autre. Paul Magnette enverra, dans la foulée, une invitation à ses homologues, pour une réunion au sommet, la première qu'il présidera. Objectif, non avoué : Pâques donc.

Vers quoi s'orientent-ils ? Sur le plan institutionnel : un maximum de compétences aux Régions. En clair, pour les soins de santé, une nouvelle Saint-Quentin : les matières transférées à la Communauté seront aussitôt cédées à la Région wallonne et la Cocof (à Bruxelles). Mais avec une « obligation » de solidarité. « Pas un lien de façade », insiste l'un. « Une obligation d'organiser conjointement ces nouvelles compétences », dit l'autre. Une position clairement défendue par Ecolo et le MR, qui ne peut que satisfaire le CDH. Il y va du reste de l'efficacité, pour les francophones. Ainsi, 40 % de la patientèle des hôpitaux bruxellois habite en Wallonie... Une gestion harmonisée des soins de santé ne peut que leur simplifier la vie. Reste à trancher le modèle de Sécu. Administration ou organisme d'intérêt public ? Quel rôle pour les syndicats et mutuelles ? Surtout : une Sécu (francophone) ou deux (bruxelloise et wallonne) ? ■ VÉRONIQUE LAMQUIN

RÉFORME DE L'ÉTAT

Adoption cet été, application en 2015 ?

La réforme de l'Etat devrait être votée avant les grandes vacances. Même les plus pessimistes au sein des cabinets ministériels concernés en sont convaincus. Pour l'heure, les textes formalisant la plupart des transferts (emploi, allocations familiales, justice) font l'objet d'une lecture approfondie par les experts des huit partis signataires des accords institutionnels. « Il reste quelques passages entre crochets, mais très peu », nous explique-t-on. Le dossier est donc presque mûr pour être envoyé au Comori (Comité de mise en œuvre des réformes institutionnelles, qui réunit les huit présidents de parti) et définitivement approuvé. Les textes relatifs aux transferts en matière de soins de santé sont, eux, encore au stade de la lecture « technique ». Objectif : envoyer le tout au conseil d'Etat après Pâques. Et les faire adopter cet été. Avec application concrète au 1^{er} janvier 2015. V. LA.

Sur lesoir.be

Toutes vos questions à Véronique Lamquin ce lundi à 11h02.